

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

Le budget primitif pour 2025 du budget annexe « assainissement » sera adopté à l'occasion du conseil de territoire du 2 avril 2025. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- L'intensification du déploiement de la politique d'assainissement portée par Territoire, avec 10,4 millions d'euros de dépenses d'équipement nouvelles et la structuration de son action en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la résorption des sources de pollution via la mise en place de son règlement d'assainissement et en initiant l'étude du schéma directeur d'assainissement territorial (SDAT). Dans l'attente de l'adoption de ce document-cadre, le Territoire réalise également dès à présent des opérations prioritaires anticipées du schéma directeur qui intègrent, en sus des investissements de droit commun liées pour la majeure partie aux interventions réalisées sur les voiries communales et territoriales, des travaux essentiels de déconnexion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées et des opérations de prévention du risque en matière d'inondation ;
- L'inscription du programme d'investissement volontariste de GPSEA dans un cadre financier sécurisé, poursuivant une trajectoire d'endettement saine. Au même titre que pour le budget principal, la collectivité s'attache à soigner ses grands équilibres financiers, avec une section d'exploitation maîtrisée, qui tirera profit en année pleine en 2025 des décisions prises en matière de redevance d'assainissement l'année passée, permettant d'assurer une large part d'autofinancement des investissements.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	8 500 000,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	4 495 500,00 €
Épargne brute générée par la section d'exploitation : 4 004 500 €			
Recettes d'ordre	285 000,00 €	Dépenses d'ordre	4 289 500,00 €
Dont amortissement des subventions	285 000,00 €	Dont dotations aux amortissements	2 450 000,00 €
		Dont autofinancement prévisionnel	1 839 500,00 €
TOTAL	8 785 000,00 €	TOTAL	8 785 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	9 012 558,30 €	Dépenses réelles d'investissement	13 282 977,37 €
Dont opérations pour comptes de tiers	290 558,66 €	Dont dépenses d'équipement	10 388 422,00 €
Dont emprunt d'équilibre	6 921 999,64 €	Dont opérations pour compte de tiers	644 555,37 €
Dont subventions d'investissement	1 800 000,00 €	Dont dette	2 250 000,00 €
Restes à réaliser 2024 reportés	1 970 972,05 €	Restes à réaliser 2024 reportés	3 195 537,59 €
Excédent d'exploitation 2024 capitalisé	2 231 974,00 €	Résultat d'investissement 2024	741 489,39 €
Recettes d'ordre d'investissement	5 489 500,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	1 485 000,00 €
Dont dotations aux amortissements	2 450 000,00 €	Dont amortissement des subventions	285 000,00 €
Dont opérations patrimoniales	1 200 000,00 €	Dont opérations patrimoniales	1 200 000,00 €
Dont autofinancement prévisionnel	1 839 500,00 €		
TOTAL	18 705 004,35 €	TOTAL	18 705 004,35 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation préservées grâce à l'activation en 2024 du levier tarifaire

Le total des recettes d'exploitation s'élève à 8 785 000 euros dont 8 500 000 euros de recettes réelles et 285 000 euros de recettes d'ordre.

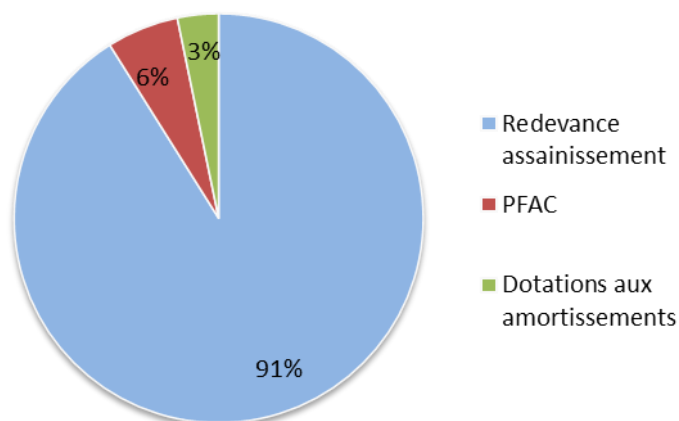
Les recettes réelles d'exploitation sont principalement constituées de la redevance d'assainissement dont la recette est attendue à hauteur de 8 millions d'euros en 2025, sur la base des consommations d'eau potable estimées, en projetant la tendance observée d'une réduction modérée des volumes sous l'effet des efforts de maîtrise des consommations qui compensent la croissance de la population.

Le tarif harmonisé de la redevance d'assainissement est le résultat de la démarche d'alignement en deux ans (2017-2018) des montants de toutes les communes du Territoire sur le tarif applicable dans le secteur du Haut Val-de-Marne et des réflexions engagées en 2023 et 2024 sur le niveau de redevance cohérent avec l'ambition d'investissement du Territoire. Il s'est en effet agi de donner au Territoire les moyens de faire face aux besoins de remise à niveau importants qui se font jour pour mettre en conformité et développer les réseaux dont GPSEA a repris la gestion en 2016.

Le conseil de territoire s'est ainsi prononcé dans le cadre du budget primitif pour 2024 sur une nouvelle grille tarifaire, sur la base des propositions du groupe de travail relatif au financement de l'assainissement. Cette augmentation du taux de la redevance de 0,515 euros HT/m³ à 0,673 euros HT/m³, applicable depuis le 1^{er} juin 2024, a permis d'inscrire le budget annexe dans une trajectoire financière saine, tout en préservant l'essentiel des gains pour l'utilisateur sur

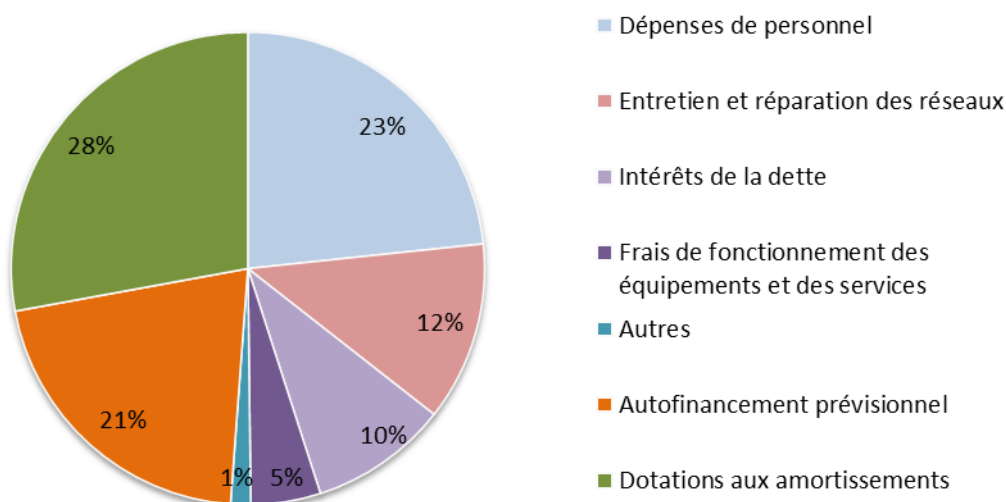
le prix de l'eau qui avaient été obtenus lors du renouvellement des concessions de distribution d'eau potable.

Les autres recettes réelles d'exploitation sont notamment constituées de la participation au financement de l'assainissement collectif, attendue à hauteur de 500 000 euros.



Une stabilité des dépenses d'exploitation en 2025

Le montant total des dépenses d'exploitation s'élève à 8 785 000 euros et comprend 4 495 500 euros de dépenses réelles ainsi que 4 289 500 euros de dépenses d'ordre (au titre des amortissements pour 2 450 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 1 839 500 euros).



Les charges de personnel remboursées au budget principal (2 050 000 euros) représentent seulement 23% du montant total des dépenses d'exploitation.

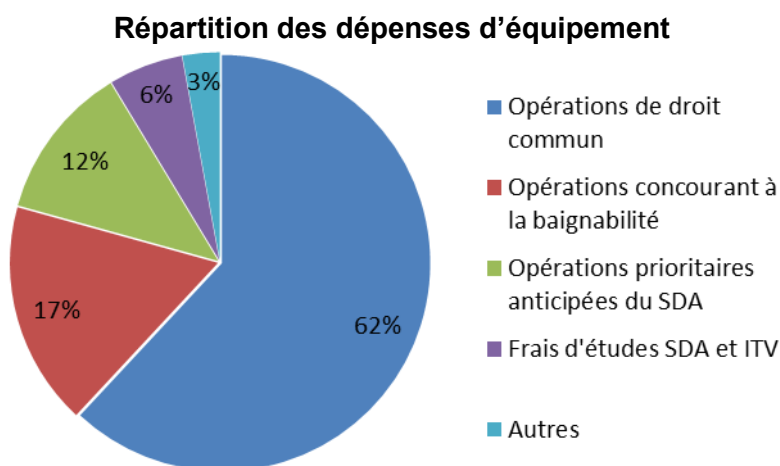
Les autres postes de dépenses sont principalement consacrés à l'entretien et à la réparation des réseaux (1 076 500 euros).

Il s'agit également du remboursement des intérêts de la dette (830 000 euros), ainsi que des frais de fonctionnement des services et des équipements tels que les dépenses de carburant, les frais de télécommunication et les fournitures administratives (419 000 euros).

2. INVESTISSEMENT

Des dépenses d'équipement en adéquation avec la poursuite d'un programme d'investissement de modernisation des réseaux ambitieux

Budgétées à hauteur de 18 705 004,35 euros, les dépenses d'investissement comptent 10 388 422,00 euros uniquement consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles.



Ce programme d'investissement se décompose de la manière suivante :

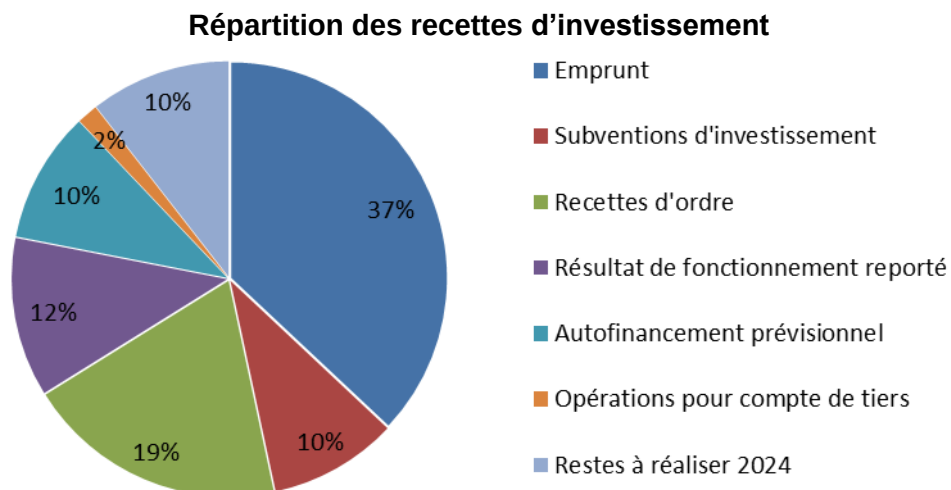
- 6 434 088 euros au titre des opérations de droit commun, conformément au cadrage adopté par les maires du Territoire lors du conseil des maires du 19 novembre 2021 et confirmé à l'occasion du conseil des maires du 15 novembre 2022. Pour mémoire, les choix d'investissement de droit commun sur la compétence assainissement sont effectués en lien étroit avec la programmation des villes et s'adossent notamment aux opérations de voirie relevant tant du Territoire que des communes membres ;
- 1 249 583 euros au titre des opérations prioritaires anticipées (OPA) du schéma directeur d'assainissement, qui permettent, sans attendre l'adoption du SDAT, de réaliser les investissements indispensables pour la résilience du réseau, la prévention des risques d'inondation et la protection des milieux naturels ;
- 1 804 751 euros au titre des opérations concourant à la baignabilité de la Marne et de la Seine et visant à améliorer la qualité de l'eau en réduisant les sources de pollution, dont le projet de réaménagement durable du Lac de Créteil ;
- 600 000 euros de frais d'études, en lien avec l'élaboration du schéma directeur d'assainissement territorial et la réalisation d'inspections télévisées ;
- 300 000 euros pour divers travaux tels que ceux portant sur les grilles, avaloirs et tampons d'assainissement et la mise aux normes de postes de relèvement.

644 555,37 euros de crédits sont également inscrits en dépenses pour le reversement des aides versées par l'AESN et le SIAAP pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé par les particuliers.

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 2 250 000 euros.

Un programme d'investissement financé de manière significative par des ressources propres

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de 18 705 004,35 euros, et se répartissent de la façon suivante :



Sur ces 18 705 004,35 euros de recettes, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles (y compris les subventions perçues) s'élèvent à 11 492 446,05 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement territorialisé sur l'assainissement, reports de crédits 2024 inclus, à hauteur de 85%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 6 921 999,64 euros.

290 558,66 euros sont enfin inscrits en recettes au titre de la perception des aides de l'AESN pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé, ensuite reversées aux particuliers après instruction de leurs demandes de subventions.

En définitive, l'épargne générée par la section d'exploitation grâce au relèvement du tarif de la redevance d'assainissement sur le Territoire depuis le 1^{er} juin 2024 et à la maîtrise des dépenses d'exploitation permet d'assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux sur l'assainissement, avec un recours raisonnable à l'emprunt et donc la préservation des grands équilibres financiers de ce budget.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2025 du budget assainissement

RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	
<u>Recettes réelles d'exploitation : 8,5 M€</u> dont redevance assainissement : 8 M€	<u>Dépenses réelles d'exploitation : 4,5 M€</u> dont dépenses d'entretien : 1,5 M€ dont dépenses de personnel : 2,1 M€
	Dotation aux amortissements : 2,5 M€
<u>Amortissement des subventions : 0,3 M€</u>	<u>Virement section d'investissement : 1,8 M€</u>
INVESTISSEMENT	
<u>Opérations patrimoniales : 1,2 M€</u>	<u>Opérations patrimoniales : 1,2 M€</u>
Dotation aux amortissements : 2,5 M€	<u>Amortissement des subventions : 0,3 M€</u>
<u>Virement section d'exploitation : 1,8 M€</u>	<u>Dépenses réelles d'investissement : 13,3 M€</u> dont dépenses d'équipement nouvelles : 10,4 M€
<u>Recettes réelles d'investissement : 9 M€</u> dont opérations pour compte de tiers : 0,3 M€ dont subventions d'investissement : 1,8 M€ dont emprunt : 6,9 M€	dont opérations pour compte de tiers : 0,6 M€ dont remboursement de la dette en capital : 2,3 M€
Excédent d'exploitation capitalisé : 2,2 M€	Résultat d'investissement reporté : 0,7 M€
<u>Restes à réaliser 2024 : 2,0 M€</u>	<u>Restes à réaliser 2024 : 3,2 M€</u>